

20091611

PV/JF/FR

**COMMUNE DE POGGIO-DI-VENACO HAUTE-CORSE**

**AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ**

**Date de l'acte : 15 mars 2023**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Jean-Paul-Joseph **CRISTOFARI**, époux de Madame Jeanne Marie **CASANOVA**, demeurant à RIVENTOSA (20250) né à RIVENTOSA (20250) le 31 juillet 1903 **décédé à RIVENTOSA (20250) le 28 septembre 1975.**

**Propriétaire du bien ci-après désigné A POGGIO-DI-VENACO (20250) une parcelle de terre section A n°291 « SERTOLACCIO » 37a 65ca.**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [office.villanova-sinibaldi@notaires.fr](mailto:office.villanova-sinibaldi@notaires.fr)**

**Pour avis.**

**Paule VILLANOVA notaire**